

Pré-diagnostic écologique pour un projet de construction

DEPARTEMENT : HAUTE GARONNE (31)

Commune : Castelnau d'Estrétefonds

Superficie : 3,9 ha



Sommaire

1	Contexte de l'étude	4
1.1	Présentation projet.....	4
1.2	Hydrologie	4
1.2.1	Masses d'eau superficielles.....	4
1.2.2	Masses d'eau souterraines.....	5
1.3	Monuments historiques.....	7
1.4	Zonage environnemental	8
1.5	Situation par rapport aux connectivités écologiques locales.....	10
1.5.1	Géologie	10
1.5.2	Zones humides.....	10
1.6	Trames vertes et bleues.....	15
2	Pré-diagnostic écologique.....	17
2.1	Les habitats et Flore du site.....	17
2.2	Faune du site	25
2.2.1	Amphibiens	25
2.2.2	Avifaune	25
2.2.3	Mammifères	26
2.2.4	Insectes	27
2.2.5	Reptiles.....	27
3	Synthèse des enjeux écologiques.....	27

Table des figures

Figure 1 : Plan de situation du site (Source : Géoportail)	4
Figure 2 : Cartographie hydrographique du projet (Source : SIGES Occitanie).....	5
Figure 3 : Données bibliographiques concernant les niveaux de nappe (source : SIGES Occitanie, s.d.)	6
Figure 4 : Résultats du suivi piézométrique réalisé sur les terrains du projet (source : GFC, 2018-2019)	7
Figure 5 : Cartographie des sites inscrits et classés (Source : Atlas des patrimoines)	7
Figure 6 : Cartographie des zonages environnementaux (Sources : ADRET Nature, 2025)	8
Figure 7 : Cartographie de la carte géologique (Source : BRGM).....	10
Figure 8 : Cartographie des zones humides (Source : CD31)	11
Figure 9 : Cartographie de l'emplacement des sondages pédologiques	12
Figure 10 : Cartographie des résultats des sondages pédologiques	14
Figure 11 : Cartographie de synthèse de la détection des zones humides	15
Figure 12 : Cartographie des trames bleues de la commune de Cagnac (Source : : Extrait du PLU de Cagnac).....	16
Figure 17 : Cartographie des habitats du site (Source : ADRET Nature, 2026)	18
Figure 18 : Photographie de la parcelle, de la prairie de fauche (Source : ADRET Nature, 2026)	19
Figure 19 : Ancien roncier récemment fauché (Source : ADRET Nature, 2026).....	20
Figure 20 : Photographie du terrain vague à l'ouest de la parcelle (Source : ADRET Nature, 2026)	20

Figure 21 : Photographies du fossé à l'ouest du projet avant le terrain vague (Source : ADRET Nature, 2026)	21
Figure 22 : petit fossé présent sur la parcelle au niveau d'une conduite	22
Figure 23 : Photographies de l'alignement d'arbres patrimoniaux à conserver le long de l'allée camp Del Rey (Source : ADRET Nature, 2026)	23
Figure 24 : Merlons, terrain remanié le long de la parcelle (Source : ADRET Nature, 2026)	24
Figure 25: Photographie d'un moineau domestique (ADRET Nature, 2025)	26
Figure 26 : Cartographie des enjeux (Source : ADRET Nature, 2025)	27

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau des habitats composant du site N2000	9
Tableau 2 : Liste des espèces communautaires du site N2000	9
Tableau 3 : Résultats du sondage S1	12
Tableau 3 : Résultats du sondage S2	13
Tableau 3 : Résultats du sondage S3	13
Tableau 6 – Calendrier des prospections	17

1 Contexte de l'étude

1.1 Présentation projet

Le projet se situe sur les parcelles cadastrées section A n°3559 ; 3551 ; 3542 ; 3553 ; 3555 ; 3557 et 3550 de la commune de **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** d'Estrétefonds, pour une surface totale de 39 463 m². Les terrains sont adjacents à la zone « Eurocentre » et sont situés au Sud du centre du bourg.

Ils sont encadrés au nord par des zones pavillonnaires et commerciales, à l'ouest par des terres agricoles et au sud par la D820.

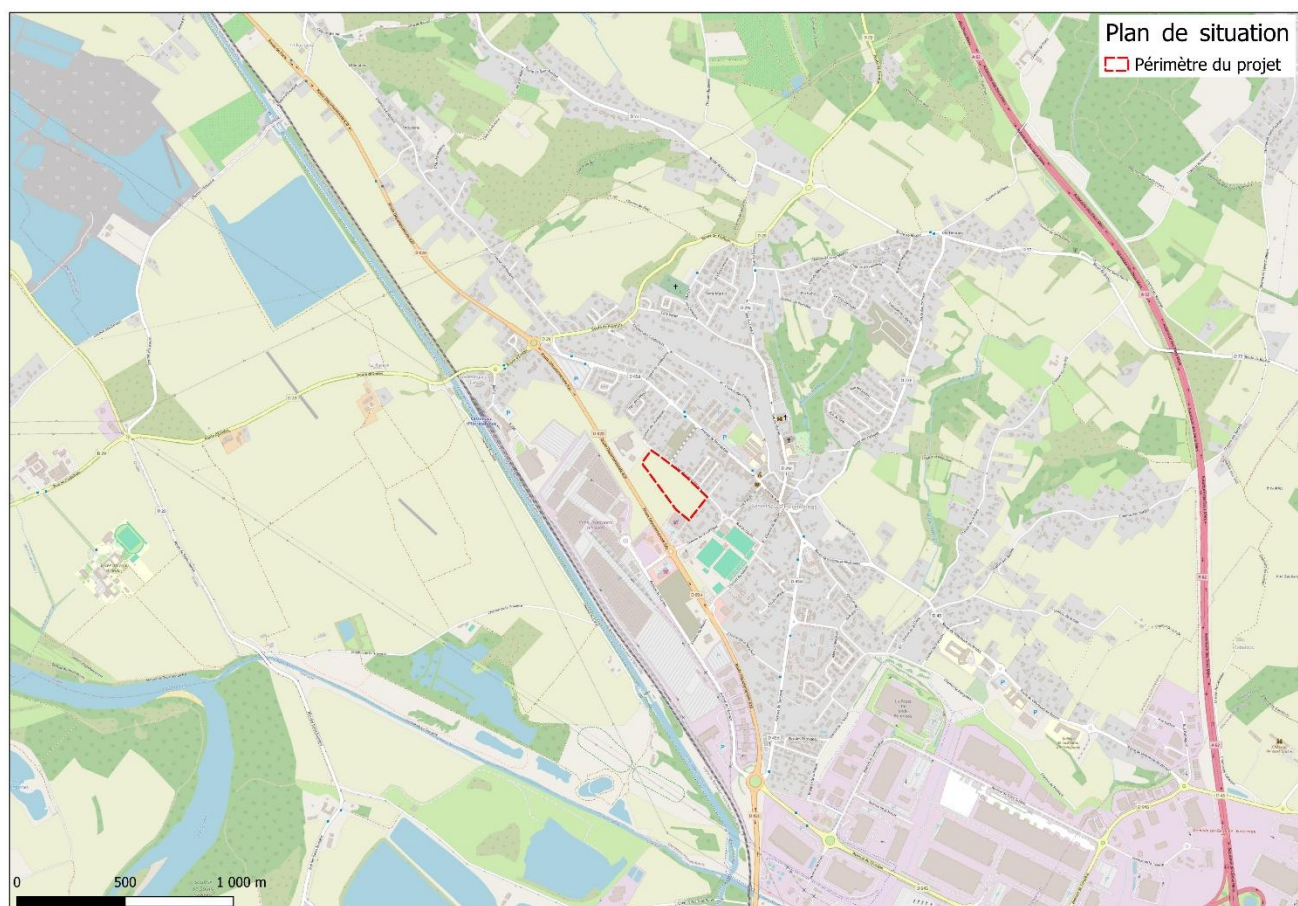


Figure 1 : Plan de situation du site (Source : Géofoncier)

1.2 Hydrologie

1.2.1 Masses d'eau superficielles

Le cours d'eau le plus proche se situe à un plus de 1km du projet.



Figure 2 : Cartographie hydrographique du projet (Source : SIGES Occitanie)

1.2.2 Masses d'eau souterraines

Selon les données bibliographiques issues du SIGES Occitanie, les nappes d'accompagnement des cours d'eau se situent à une altimétrie de 110mNGF au droit du projet (cf. figure 3).

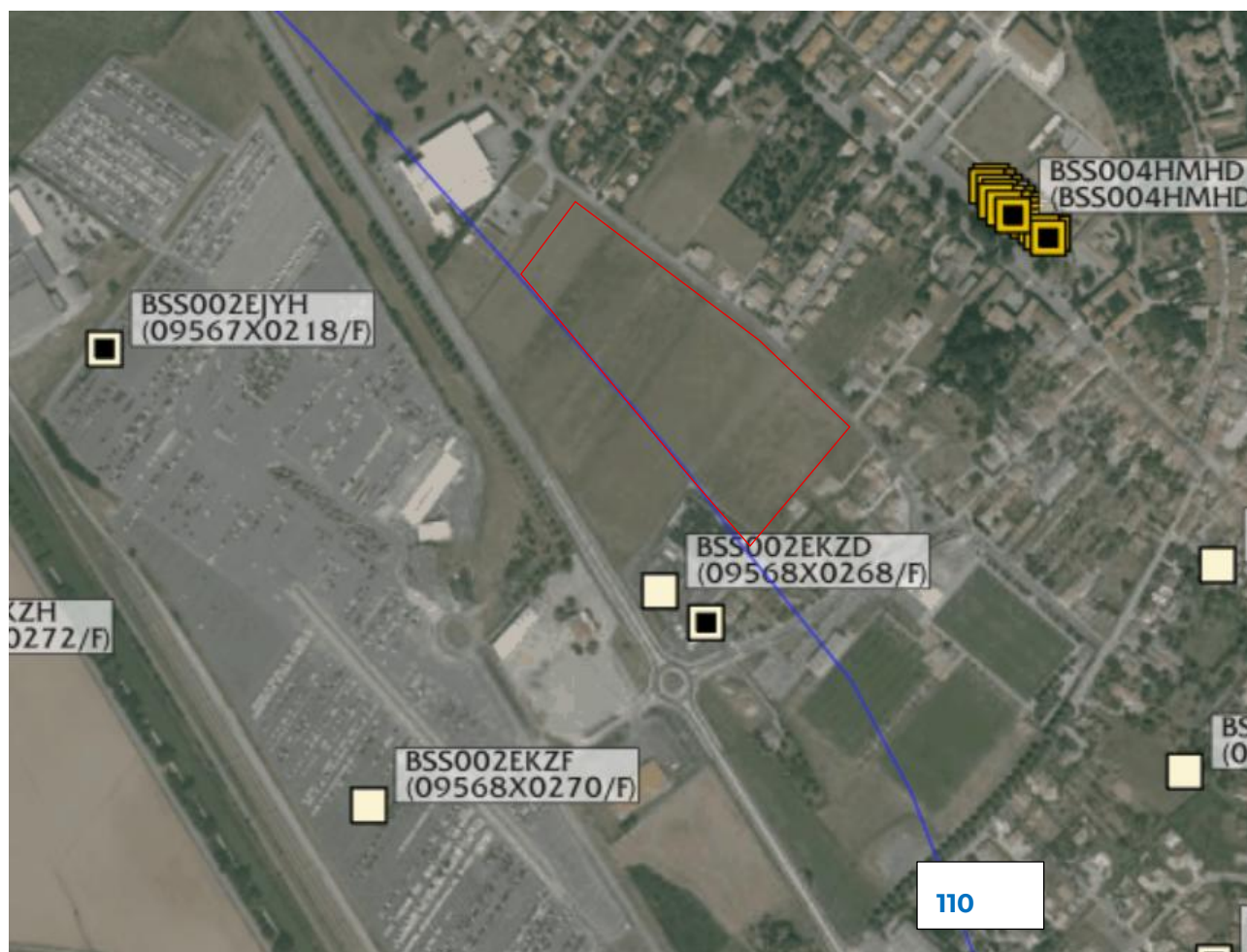
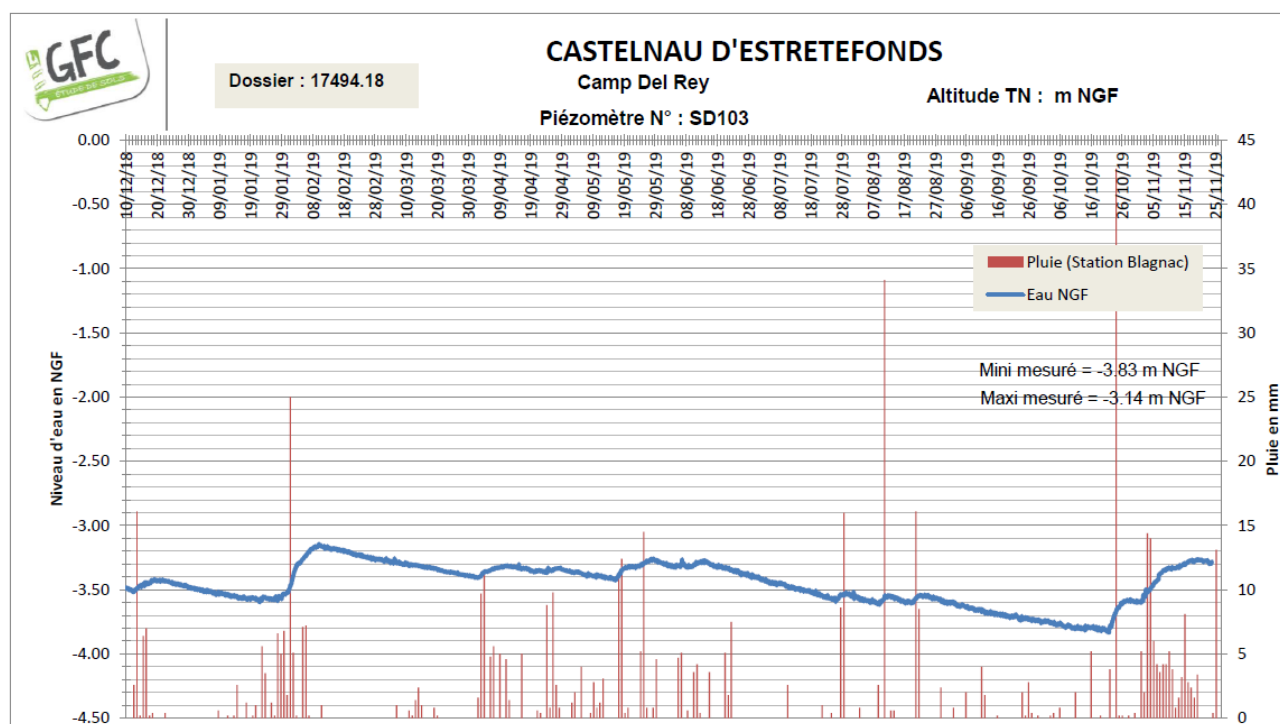


Figure 3 : Données bibliographiques concernant les niveaux de nappe (source : SIGES Occitanie, s.d.)

D'après le suivi piézométrique et l'étude G2 AVP réalisés sur les terrains du projet par GFC en 2019, le niveau d'eau se situe entre -2.77m et -3.83m par rapport au terrain naturel.



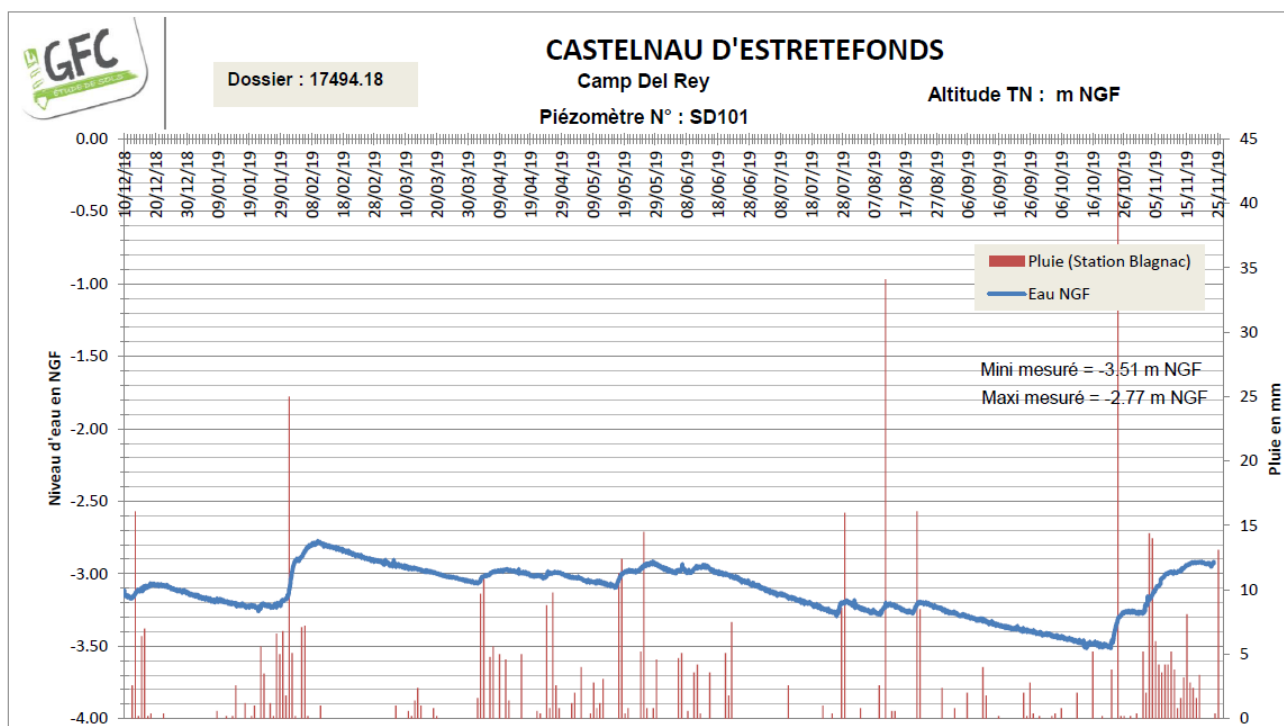


Figure 4 : Résultats du suivi piézométrique réalisé sur les terrains du projet (source : GFC, 2018-2019)

1.3 Monuments historiques

Le projet est implanté au sein du périmètre de protection (zone tampon) du Château de Castelnaud d'Estrétefonds ainsi que de l'Église Saint-Martin de Castelnaud-d'Estrétefonds, tous deux reconnus au titre des monuments historiques, respectivement inscrits et classés.



Figure 5 : Cartographie des sites inscrits et classés (Source : Atlas des patrimoines)

1.4 Zonage environnemental

Le secteur d'étude s'inscrit dans un contexte périurbain, caractérisé par la présence d'infrastructures routières et par un tissu urbain en extension, qui tend à s'étendre aux dépens des espaces agricoles et naturels environnants. Cette dynamique d'urbanisation contribue à la fragmentation des milieux naturels et peut entraîner une perturbation, voire une rupture, des continuités écologiques et des flux biologiques, en raison de la présence d'aménagements anthropiques et d'espaces fortement artificialisés au sein du paysage.

Toutefois, le site du projet se situe à proximité relative de plusieurs espaces naturels d'intérêt écologique, localisés à environ 1 km à l'est de l'emprise étudiée :

- le site Natura 2000 au titre de la directive oiseaux : « Vallées de la Garonne de Muret à Moissac » (FR7312014) ;
- le site Natura 2000 au titre de la directive habitat : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822)
- la ZNIEFF de type I « La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère » (n°73000345), correspondant à un secteur présentant des habitats naturels et des espèces remarquables ;
- la ZNIEFF de type II « Garonne et milieu riverains, en aval de Montréjeau » (n°720015765), qui constitue un ensemble écologique plus vaste participant au fonctionnement des continuités écologiques à l'échelle du territoire.

Dans ce contexte, et malgré le caractère urbanisé du secteur, il apparaît pertinent d'intégrer des mesures favorables à la biodiversité au sein du site d'étude, notamment par la préservation ou la restauration de structures écologiques locales (végétation, trames arborées, continuités paysagères), afin de contribuer au maintien des fonctionnalités écologiques à l'échelle locale.



Figure 6 : Cartographie des zonages environnementaux (Sources : ADRET Nature, 2025)

Les habitats et les espèces intéressantes de la zone Natura2000 sont les suivants et concernent surtout les gravières et avifaune inféodée :

Tableau 1 : Tableau des habitats composant du site N2000

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	28 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	7 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	8 %
N15 : Autres terres arables	11 %
N16 : Forêts caducifoliées	22 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	16 %

Tableau 2 : Liste des espèces communautaires du site N2000

Nom commun	Nom scientifique
<u>Aigrette garzette</u>	<u>Egretta garzetta</u>
<u>Bihoreau gris</u>	<u>Nycticorax nycticorax</u>
<u>Blongios nain</u>	<u>Ixobrychus minutus</u>
<u>Crabier chevelu</u>	<u>Ardeola ralloides</u>
<u>Grande aigrette</u>	<u>Egretta alba</u>
<u>Héron pourpré</u>	<u>Ardea purpurea</u>
<u>Aigle botté</u>	<u>Hieraaetus pennatus</u>
<u>Balbuzard pêcheur</u>	<u>Pandion haliaetus</u>
<u>Milan noir</u>	<u>Milvus migrans</u>
<u>Mouette mélanocéphale</u>	<u>Larus melanocephalus</u>
<u>Sterne pierregarin</u>	<u>Sterna hirundo</u>
<u>Combattant varié</u>	<u>Phylomachus pugnax</u>
<u>Martin pêcheur</u>	<u>Alcedo atthis</u>

1.5 Situation par rapport aux connectivités écologiques locales

1.5.1 Géologie

Le projet se situe sur la carte géologique n°956 (Grenade-sur-Garonne), dans une zone Fz. Cela correspond à des alluvions récentes de la basse plaine de la Garonne.

Concrètement, le sol est constitué de couches de limons (terre fine) reposant sur des graviers déposés par la Garonne. L'épaisseur de ces couches varie selon les endroits : en général, on trouve quelques mètres de limons au-dessus de plusieurs mètres de graviers, mais par endroits les graviers peuvent affleurer en surface.

Dans le secteur de Saint-Jory, la plaine présente une pente vers la rivière et résulte de l'évolution du fleuve, qui a déposé progressivement des matériaux en se déplaçant. Les sols y sont également plus anciens et ont évolué avec le temps, notamment avec une perte de calcaire et un déplacement de l'argile en profondeur.

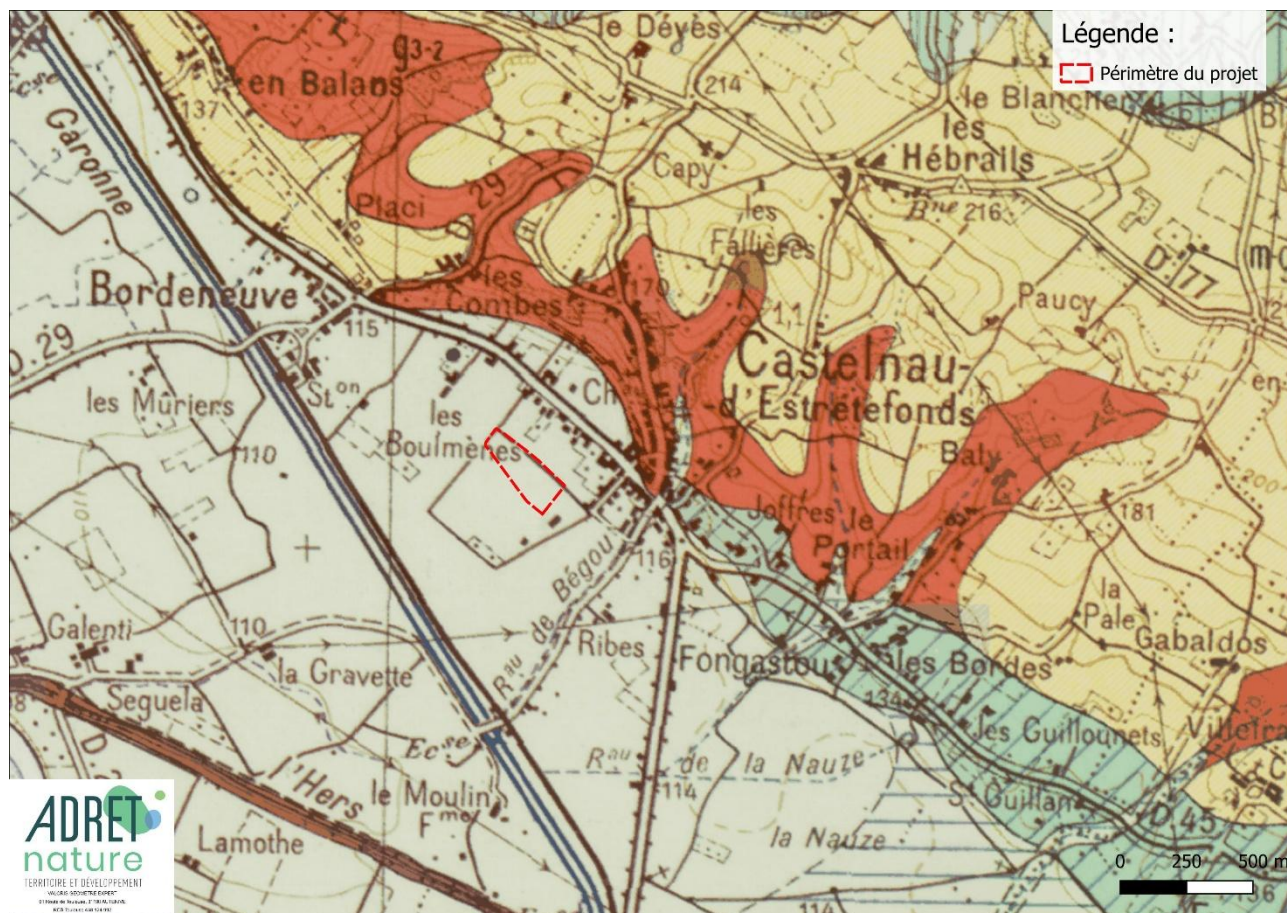


Figure 7 : Cartographie de la carte géologique (Source : BRGM)

1.5.2 Zones humides

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a identifié et inventorié plusieurs zones humides sur le territoire. La cartographie présentée ci-dessous met en évidence les zones humides effectives et répertoriées à proximité du site d'étude. Celles-ci sont localisées à environ 1 km du projet, et aucune zone humide n'est recensée au sein de l'emprise du projet.



Figure 8 : Cartographie des zones humides (Source : CD31)

L'identification et la délimitation de zones humides sur l'emprise du projet ont été réalisées par le bureau d'études ADRET Nature (VALORIS Géomètre-Expert) le 19 mars 2026 en se basant sur les protocoles « *habitat* » et « *sol* » énoncés dans l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

L'emprise de 3,9ha décrite précédemment a donc été étudiée afin de délimiter les potentielles zones humides.

Méthodologie et résultats des inventaires d'habitats

Un examen des habitats du site a également été opéré en janvier 2026. Cet examen a permis d'inventorier les habitats surfaciques suivants correspondant aux habitats relevés en 2020 par GERE A :

- Prairie de fauche (CORINE Biotope 87.1) ;

Ces habitats ne sont pas caractéristiques des zones humides : **habitats « pro parte »** selon la classification de l'arrêté.

Ces résultats doivent maintenant être corroborés par les sondages pédologiques afin de confirmer l'absence de zones humides sur les parcelles du projet.

Méthodologie et résultats des sondages pédologiques

3 sondages ont été réalisés à la tarière manuelle de type Edellman 120mm. Les sondages ont été répartis selon les divers habitats présents sur le site, à savoir plusieurs sondages pour chaque secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

La densité de sondages réalisés respecte donc la réglementation en favorisant la mise en place de plus d'un sondage par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques (voir plan de localisation des sondages ci-après).



Figure 9 : Cartographie de l'emplacement des sondages pédologiques

Les observations faites au niveau des sondages figurent dans les tableaux 1 à 3, tandis que l'annexe 1 présente les photographies des sondages effectués. Les profondeurs et épaisseurs des horizons sont exprimées en centimètres.

L'examen des sols s'est surtout focalisé sur les modalités d'apparition d'hydromorphie indiquées dans la règle générale de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement. En ce qui concerne ces marques d'hydromorphie, elles ont été notées comme recommandé par le GEPPA à savoir : traits rédoxiques peu marqués (g) et traits rédoxiques plus nets g.

Tableau 3 : Résultats du sondage S1

Sondage S1	Horizon 1	Horizon 2	Photo sondage	Correspondance GEPPA
Profondeur (cm)	0-30	30-70		
Epaisseur (cm)	30	40		
Couleur	Brun sombre	Brun plus clair		
Compacité	C	C		
Humidité	Humide	Humide		
Texture	Argileuse, terre végétales	Argileuse, quelques morceaux de briques très fin		

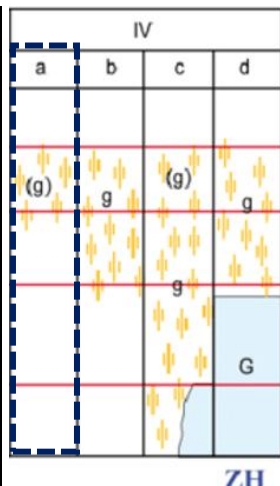
Hydromorphie	Non	Non		
--------------	-----	-----	--	---

Tableau 4 : Résultats du sondage S2

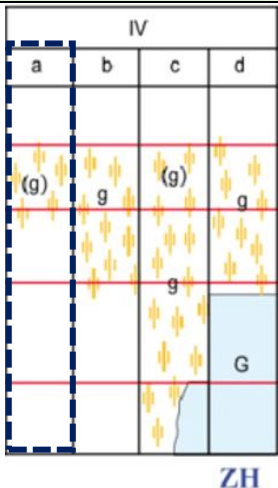
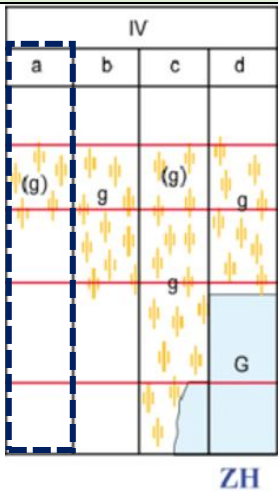
Sondage S2	Horizon 1	Horizon 2	Photo sondage	Correspondance GEPPA
Profondeur (cm)	0-30	30-70		
Epaisseur (cm)	30	40		
Couleur	Brun sombre	Brun plus clair		
Compacité	C	C		
Humidité	Humide	Humide		
Texture	Argileuse, terre végétales	Argileuse,		
Hydromorphie	Non	(g)		

Tableau 5 : Résultats du sondage S3

Sondage S3	Horizon 1	Horizon 2	Photo sondage	Correspondance GEPPA
Profondeur (cm)	0-30	30-60		
Epaisseur (cm)	30	30		
Couleur	Brun sombre	Brun plus clair		
Compacité	C	TC		
Humidité	Humide	Humide		
Texture	Argileuse, terre végétales	Argileuse, quelques cailloux		
Hydromorphie	Non	Non		

Les sondages pédologiques **n'appartiennent pas aux sols des zones humides** selon le critère pédologique, car les sondages ne présentent pas :

- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV c du GEPPA.

La correspondance en type de sol selon le GEPPA est IV a. **Ce type de sol n'appartient pas à la classification pédologique des zones humides**

Les éléments présentés précédemment sont synthétisés sur la cartographie en figure 10 et permettent de déterminer que les terrains du projet **ne présentent pas de zones humides selon le critère pédologique**.



Figure 10 : Cartographie des résultats des sondages pédologiques

Les prospections menées sur la zone d'étude démontrent un terrain principalement couvert d'une prairie de fauche (Code CORINE Biotope 87.1).

Les critères pédologiques et d'habitats pour l'étude et la délimitation des zones humides s'accordent sur l'absence de zones humides sur les terrains du projet.

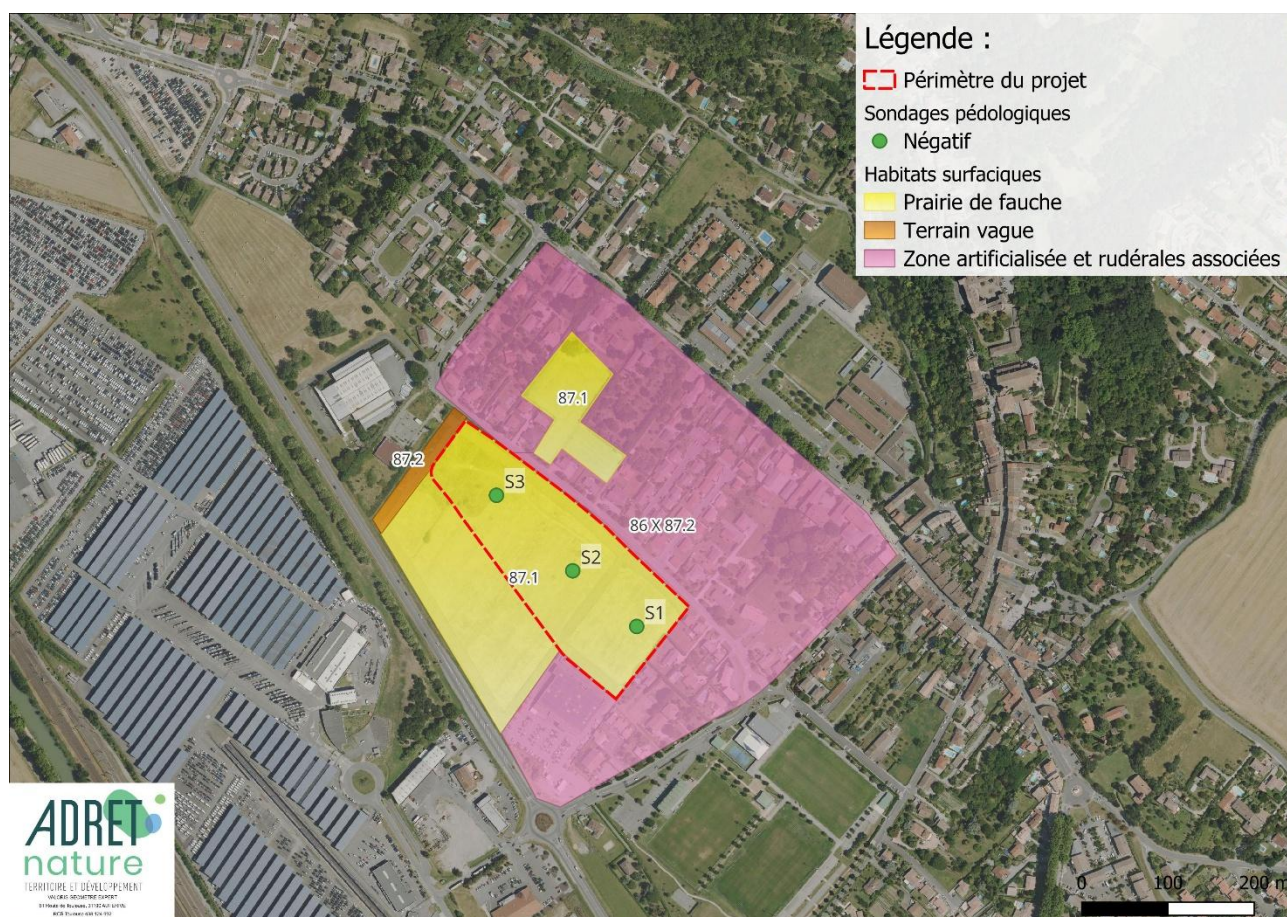


Figure 11 : Cartographie de synthèse de la détection des zones humides

1.6 Trames vertes et bleues

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Occitanie constitue le document stratégique de planification à l'échelle régionale. Il fixe les orientations, objectifs et règles en matière d'aménagement durable, notamment en ce qui concerne la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, dans le cadre de la trame verte et bleue (TVB).

Ce document, à vocation intégratrice, assure la cohérence des politiques publiques régionales en matière d'environnement, d'aménagement et de gestion économe de l'espace. Il intègre notamment le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), désormais inclus dans le SRADDET. Le SRADDET d'Occitanie a été approuvé en 2022.

À l'échelle du territoire communal de Castelnau-d'Estrétefonds, les éléments constitutifs de la trame verte et bleue s'organisent principalement autour :

- des corridors écologiques associés aux milieux agricoles ouverts et aux ripisylves, en lien avec le réseau hydrographique local, notamment le bassin versant de l'Hers-Mort ;
- des réservoirs de biodiversité constitués par les boisements résiduels, les haies bocagères et certains espaces naturels ou semi-naturels encore fonctionnels ;
- des éléments de la trame bleue, comprenant les cours d'eau et fossés participant au maillage hydraulique du territoire.

Néanmoins, le secteur d'étude, localisé à proximité de la zone d'activités d'Eurocentre, s'inscrit dans un contexte fortement anthropisé, caractérisé par une dominante d'infrastructures logistiques et de surfaces artificialisées. À ce titre, il ne s'insère pas au sein d'un réservoir de biodiversité identifié et présente un enjeu limité vis-à-vis des continuités écologiques régionales.

Par ailleurs, le territoire communal est traversé par plusieurs infrastructures linéaires majeures (notamment l'autoroute A62, la D820) et les axes ferroviaires), susceptibles de constituer des facteurs de fragmentation écologique et de limiter les déplacements de la faune.

La cartographie présentée ci-après illustre les principaux éléments de la trame verte et bleue identifiés à l'échelle communale.

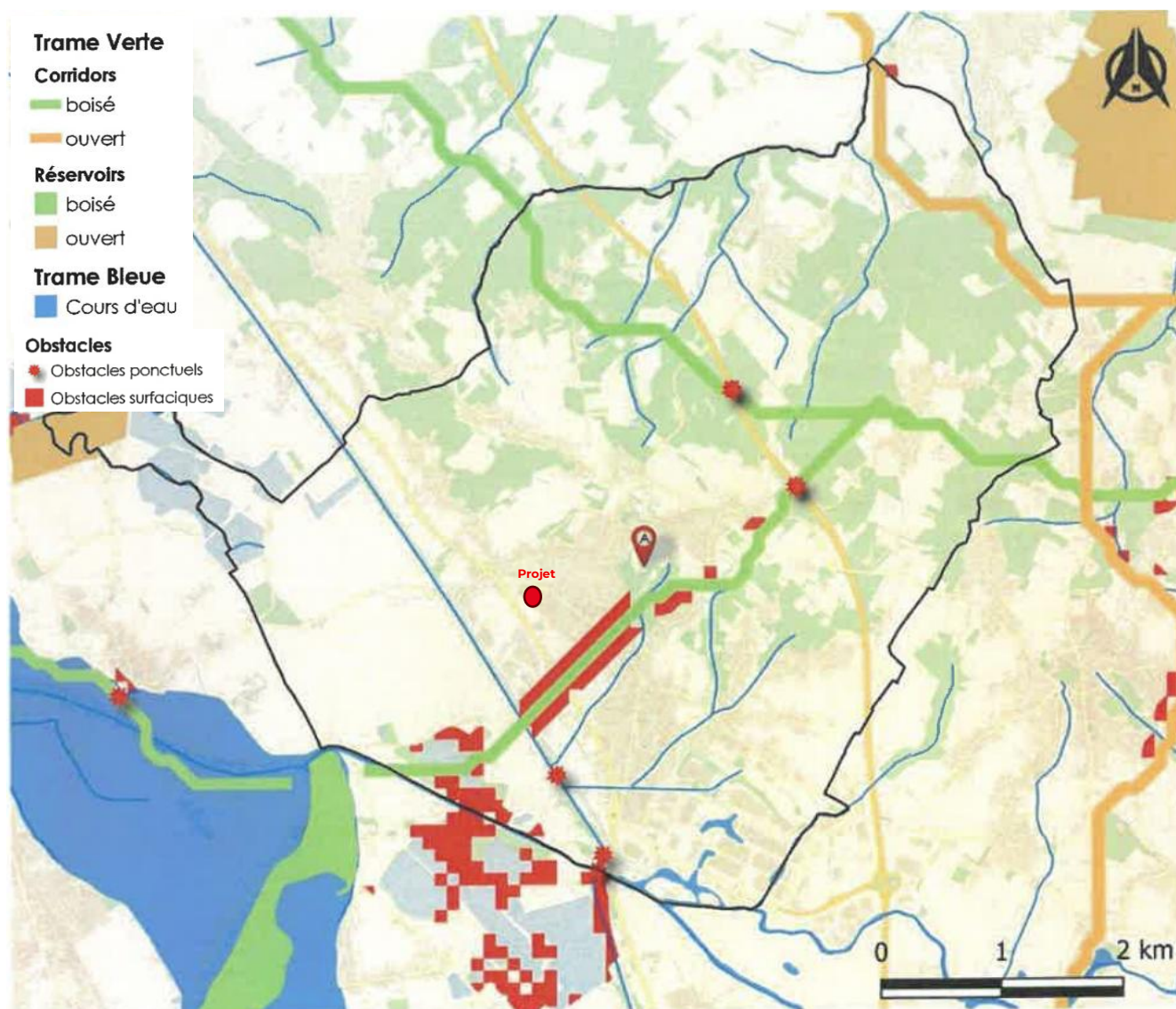


Figure 12 : Cartographie des trames bleues de la commune de Cavignac (Source : : Extrait du PLU de Cavignac)

La destruction et la fragmentation des habitats naturels réduisent les surfaces disponibles pour les espèces et augmentent les distances séparant les habitats résiduels, notamment à cause de l'artificialisation, des activités humaines intensives et des infrastructures linéaires telles que les routes et lignes ferroviaires. La conservation de la biodiversité ne se limite plus à la protection d'espèces ou de milieux dans des aires protégées, ni aux seules espèces menacées, mais concerne l'ensemble des habitats et des espèces.

La Trame verte et bleue constitue un outil d'aménagement visant à rétablir des continuités écologiques entre les zones de haute valeur écologique. La trame verte regroupe de grands ensembles naturels reliés par des corridors ou des espaces tampons, tandis que la trame bleue inclut les cours d'eau, masses d'eau et bandes végétalisées associées, permettant aux habitats de rester fonctionnels et aux espèces de circuler.

Le SRADDET Occitanie définit, à l'échelle régionale, les objectifs et règles en matière d'aménagement durable, en intégrant notamment les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité. Il constitue un cadre de référence pour la mise en cohérence des documents d'urbanisme locaux, notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU), en ce qui concerne la prise en compte des continuités écologiques.

À l'échelle de la commune de Castelnau-d'Estrétefonds, les principaux éléments de la trame verte et bleue identifiés correspondent à :

- des corridors écologiques associés aux milieux agricoles ouverts et aux ripisylves en lien avec le réseau hydrographique local, notamment le bassin versant de l'Hers-Mort ;

- des réservoirs de biodiversité constitués par des boisements résiduels, des haies et des milieux semi-naturels encore fonctionnels ;
- les cours d'eau et fossés participant à la trame bleue.

Le territoire communal est par ailleurs marqué par la présence d'infrastructures linéaires majeures, telles que l'autoroute A62 et les axes ferroviaires, constituant des facteurs de fragmentation écologique susceptibles de limiter les continuités fonctionnelles et les déplacements de la faune.

2 Pré-diagnostic écologique

Tableau 6 – Calendrier des prospections

Date	Auteurs	Jour	Prospections	Conditions météorologiques
19/03/2026	MS	0,5	Habitat-faune-flore-Zones humides	Soleil ; 13°C ; vent fort

2.1 Les habitats et Flore du site

Un habitat correspond à un milieu relativement homogène, caractérisé par un cortège spécifique de végétation.

Sur le site étudié, les habitats inventoriés reflètent un contexte urbain dominé par des milieux anthropiques, tels que bâtiments, voiries, parkings et zones d'habitation. Le terrain concerné par le projet correspond à une ancienne parcelle agricole, qui a été remaniée à plusieurs reprises. Actuellement, cette parcelle se présente sous forme de près de fauche, régulièrement entretenu, et reste fortement impactée par les activités passées.

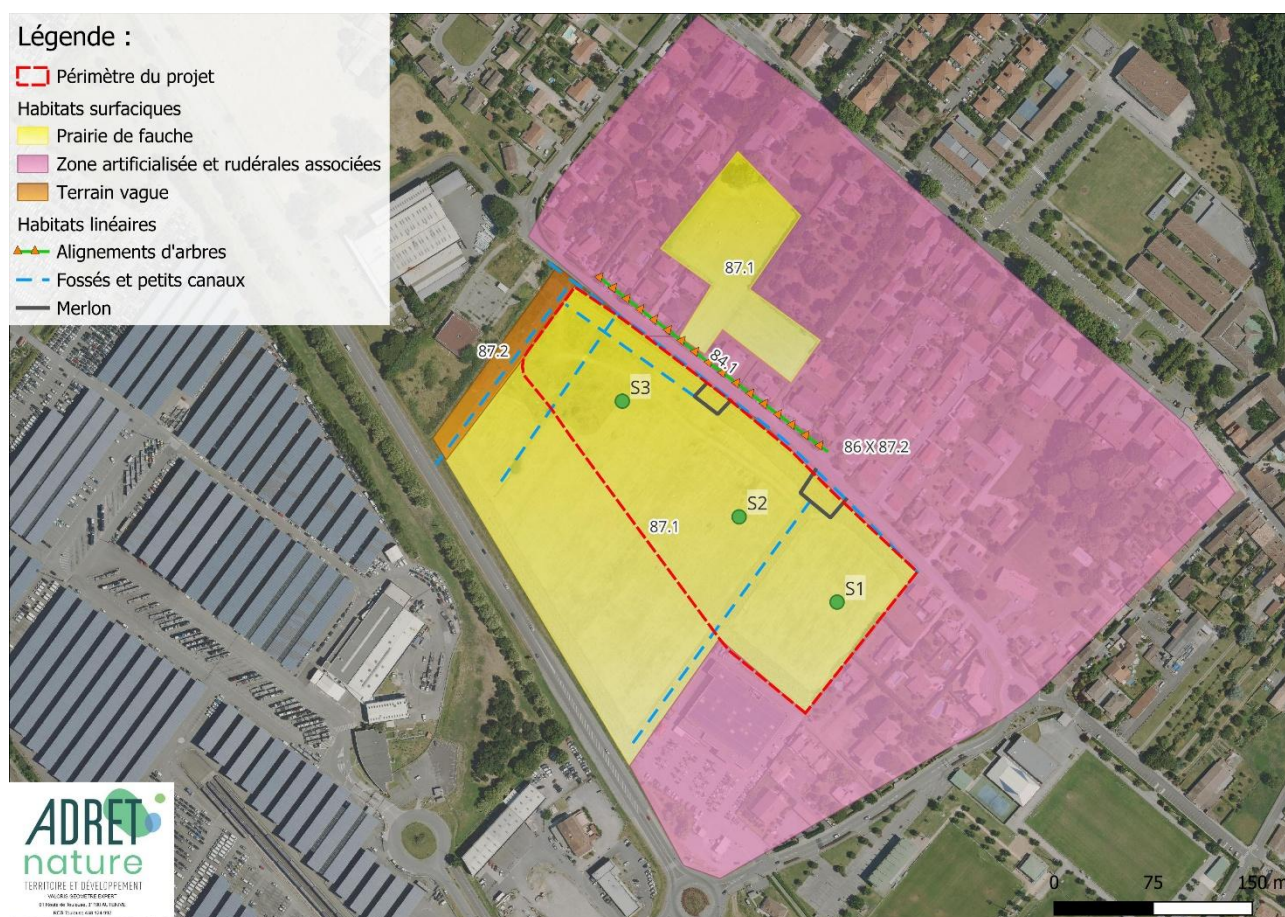


Figure 13 : Cartographie des habitats du site (Source : ADRET Nature, 2026)

L'habitat concerné par le projet se présente actuellement comme une prairie de fauche, accompagnée d'un terrain vague situé à l'ouest. Ce secteur est délimité par un fossé de taille significative, traversé par deux passages busés à la limite Ouest du projet, ainsi qu'un fossé longeant l'allée Camp del Rey. Par ailleurs, un alignement d'arbres patrimoniaux le long des habitations de l'autre côté de la route doit être préservé. Selon les données bibliographiques, des ronciers étaient présents sur la parcelle. Toutefois, lors de la visite naturaliste, le terrain venait d'être fauché, entraînant la disparition des ronciers.



Figure 14 : Photographie de la parcelle, de la prairie de fauche (Source : ADRET Nature, 2026)



Figure 15 : Ancien roncier récemment fauché (Source : ADRET Nature, 2026)



Figure 16 : Photographie du terrain vague à l'ouest de la parcelle (Source : ADRET Nature, 2026)



Figure 17 : Photographies du fossé à l'ouest du projet avant le terrain vague (Source : ADRET Nature, 2026)



Figure 18 : petit fossé présent sur la parcelle au niveau d'une conduite





Figure 19 : Photographies de l'alignement d'arbres patrimoniaux à conserver le long de l'allée camp Del Rey (Source : ADRET Nature, 2026)



Figure 20 : Merlons, terrain remanié le long de la parcelle (Source : ADRET Nature, 2026)

D'après l'inventaire naturaliste réalisé, le site d'étude s'inscrit dans un contexte fortement anthropisé, localisé au sud du centre-bourg et à proximité immédiate de zones résidentielles. La parcelle correspond à un terrain remanié, actuellement occupé par une prairie de fauche résultant d'une gestion anthropique régulière. Ce type de milieu, caractérisé par une faible diversité floristique et une structure végétale simplifiée, présente des conditions peu favorables à l'accueil d'espèces patrimoniales.

L'enjeu est donc **faible**.

En conséquence, l'enjeu écologique associé à cet habitat peut être qualifié de faible, en raison de son caractère perturbé, de son isolement relatif et de l'absence d'éléments structurants favorables à la biodiversité.

Cependant concernant la flore, d'après les données bibliographique, certaines espèces patrimoniales peuvent être présentes sur le secteur de Castelnau d'Estrétefonds :

Noms	Protection	Patrimonialité	Ecologie
<i>Linaria pelisseriana</i> Linaire de Pélissier	-	LR-FR : LC LR-MP : LC Mais menacée dans de nombreuses régions ZNIEFF	Champs et lieux sablonneux Mai à juillet
<i>Myosotis laxa subsp. Cespitosa</i> <i>Myosotis gazonnant</i>	-	LR-FR : LC LR-MP : NT	Lieux marécageux Mai à juillet
<i>Serapias cordigera</i> Serapias en coeur	MP	LR-FR : NT LR-MP : EN	Bois, landes et prés humides. Pelouses acidophiles méditerranéennes Avril à juin

2.2 Faune du site

D'après les recherches bibliographiques (INPN, Biodiv'Occitanie) 186 espèces d'oiseaux, 23 mammifères, 6 espèces d'insectes et 25 espèces d'amphibiens ont été recensés sur la métropole de Toulouse. Le secteur étant assez grand et le projet étant situé en milieu urbain, peu d'espèces sont présentes sur le site et ses abords étudiés.

Espèce	Protection	Patrimonialité	Ecologie
ANOURES			
Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i>	PN	Faible	Large gamme de milieux aquatiques comme les mares, étangs, fossés et cours d'eau lents
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	DH, PN	Faible	Pièces d'eau temporaires peu profondes
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	DH, PN	Faible	Zones buissonnantes et eaux stagnantes
Grenouille verte commune <i>Pelophylax kl. esculentus</i>	DH, PN	Modéré	Large gamme de milieux aquatiques
URODELES			
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	PN	Faible	Divers points d'eau stagnante de tailles variées: étangs, mares, ornières inondées
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	PN	Faible	Habitat forestier
Espèce	Protection	Patrimonialité	Ecologie
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i>	DH, PN	Faible	Couverts végétaux denses bien exposés au soleil : pied des haies, lisières des forêts, clairières, prairies et talus
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	DH, PN	Faible	Sites bien exposés avec rochers, murets, cailloux, tas de bois...
Tarentule de Maurétanie <i>Tarentola mauritanica</i>	PN	Faible	Landes, fourrés, garrigues, boisements
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH, PN	Faible	Maquis, landes, lisières, jardins, vergers
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i>	DH, PN	Faible	Zones humides naturelles et milieux parfois plus secs, bocage

2.2.1 Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été répertoriée sur le projet, ce qui est justifié par l'absence d'habitats favorables pour ces espèces. En revanche, d'après les données bibliographiques 3 espèces d'amphibiens ont été répertoriées dans le secteur.

2.2.2 Avifaune

2 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site :

- La Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)
- La pie bavarde (*Pica pica*)



Figure 21: Photographie d'un moineau domestique (ADRET Nature, 2025)

La Cisticole des joncs a été observée au sein de la parcelle. Cette espèce bénéficie d'un statut de protection à l'échelle nationale et est classée « Vulnérable » sur la liste rouge nationale, bien qu'elle soit considérée en « préoccupation mineure » à l'échelle régionale en Occitanie.

Au regard des caractéristiques du site, milieu fortement anthropisé, prairie de fauche récemment entretenue, absence actuelle de structures favorables à son accueil, et de la faible diversité spécifique observée (présence notamment de la Pie bavarde), l'enjeu ornithologique peut être qualifié de **faible**. Cette qualification s'explique par la présence ponctuelle d'une espèce à statut de conservation défavorable, mais dans un habitat peu propice à son installation durable.

En effet, ces deux espèces étant assez communes surtout en milieu urbain. L'enjeu est **faible** pour l'avifaune pour le site et ses abords.

D'après les données de l'INPN 186 espèces d'oiseaux sont répertoriés sur la liste et d'après Biodiv'Occitanie 70 espèces ont été observés sur le secteur. Les observations ont été relativement plus nombreuses aux abords du parc, secteurs plus caractérisés par la présence d'habitats variés et favorable à l'avifaune.

En revanche de nombreuses espèces communes d'oiseaux s'adaptent aux milieux anthropisés (la mésange charbonnières ou bleue, l'étourneau, le rougegorge familier ou bien les fauvettes à tête noire), rendant pertinent le développement de micro-habitat urbains dédiés à la reproduction et à l'alimentation.

La prairie de fauche est un habitat ouvert, caractérisé par une végétation pionnière et ponctuellement arboré, pouvant également constituer un milieu favorable aux espèces endémiques des milieux ouverts.

2.2.3 Mammifères

Actuellement l'enjeu est **faible** pour les mammifères, en raison de l'artificialisation du milieu et de la fragmentation des habitats et le passage de la route.

Toutefois, certaines espèces opportunistes et généralistes, telles que le Hérisson d'Europe ou la Pipistrelle commune par exemple, sont connues pour leurs capacités d'adaptation aux environnements urbanisés. Ainsi, la présence de friches, de haies résiduelles ou de petits espaces enherbés peut offrir des conditions favorables pour l'alimentation, les déplacements voire la reproduction de ces espèces.

2.2.4 Insectes

La friche a fait l'objet d'une prospection entomologique lors de la dernière visite de terrain, au cours de laquelle aucun insecte n'a été observé ni inventorié. Au regard de ces résultats, et compte tenu de l'état actuel du milieu (prairie récemment fauchée), l'enjeu entomologique peut être qualifié de **faible**.

Néanmoins, en cas d'absence de gestion et d'évolution vers une friche plus mature, caractérisée par une diversification de la structure végétale et une augmentation de la ressource florale, le site pourrait devenir plus favorable à l'accueil d'une entomofaune diversifiée.

2.2.5 Reptiles

Aucun reptile n'a été inventorié sur la parcelle et ses abords. Aucun n'habitat favorable aux reptiles n'est présent sur les parcelles du projet.

3 Synthèse des enjeux écologiques

L'état écologique initial de la zone d'étude permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité.



Figure 22 : Cartographie des enjeux (Source : ADRET Nature, 2025)

Le site d'étude présente des habitats à faibles enjeux écologiques. La friche identifiée présente un intérêt limité, principalement pour un cortège d'espèces végétales rudérales. En revanche, les alignements arborés situés le long de l'allée constituent des éléments patrimoniaux structurants, offrant des habitats potentiels pour la faune et participant à la trame écologique locale ; à ce titre, leur conservation est recommandée.

La parcelle, soumise à une gestion régulière (fauche/entretien), se caractérise par une flore peu diversifiée et dominée par des espèces communes, traduisant un faible intérêt écologique global.

Concernant la faune, les habitats présentent globalement un intérêt très limité. La friche peut accueillir une entomofaune commune, tandis que les alignements d'arbres et d'arbustes sont susceptibles d'abriter une faune généraliste déjà mentionnée. Bien que la Cisticole des joncs ait été observée ponctuellement, les conditions actuelles du site — notamment l'absence de formations de type ronciers ou de végétation haute

structurée — ne sont pas favorables à son installation durable. **En conséquence, les enjeux faunistiques demeurent faibles.**